Saint Aubin d'Aubigné Infos

Magazine d'informations municipales et locales

Pratique ! Flashez ce tag et retrouvez l'actualité au jour le jour de Saint Aubin d'Aubigné sur votre smartphone.

www.saint-aubin-daubigne.fr Février - Mars 2014 - N° 180

CARNAVAL de Saint Aubin d'Aubigné

SAMEDI 29 MARS 2014

Partagez l'esprit du carnaval !

Élections municipales et communautaires
des dimanches 23 et 30 mars 2014

Mode d'emploi et nouveautés pour Saint Aubin d'Aubigné

Qui élisez-vous les dimanches 23 et 30 mars ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire **23 conseillers municipaux**. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élirez pour la première fois, les conseillers communautaires, ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes du Pays d'Aubigné. **Vous élirez 5 conseillers communautaires** et leurs deux suppléants.

Au moment du vote, vous aurez, comme auparavant, un seul bulletin de vote où figureront les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Contrairement aux précédentes élections municipales pour les communes de plus de 1 000 habitants, vous ne pouvez plus ni raturer, ni ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune. Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Les bureaux de vote

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 dans **les trois bureaux de vote situés dans les salles communales Bon Secours au 7 rue de Chasné** Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Les trois bureaux de vote sont situés dans les salles Bon Secours.

La répartition des sièges au conseil municipal

Saint Aubin d'Aubigné, vingt-trois sièges de conseillers municipaux seront à pourvoir. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Exemple 1 : une élection avec un seul tour

Résultat d'une élection au scrutin majoritaire de liste pour une commune de 3 400 habitants avec trois listes (A, B et C) en présence.

Dans cet exemple, Il y a 23 sièges à pourvoir au conseil municipal. L'élection se déroule en un seul tour car une liste a obtenu plus de 50% des suffrages exprimés.

Cette commune comporte 2 210 électeurs inscrits.

Au premier tour on décompte **1 768 suffrages exprimés** soit :

liste A : 890 voix (50,34% des suffrages exprimés)
liste B : 728 voix (41,12% des suffrages exprimés)
liste C : 150 voix (8,48% des suffrages exprimés)

Chaque liste a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés donc elles sont admises à la répartition des sièges.

Saint Aubin Infos
Bimestriel d'information
Mairie
4 place de la mairie
35250 Saint Aubin d'Aubigné
Tél. 02 99 55 20 23
Fax 02 99 55 27 83
mairie@saint-aubin-daubigne.fr
www.saint-aubin-daubigne.fr

Directeur de la publication :
Pierre Esnault
Responsable Communication :
Chantal Thibault
Maquette et rédaction :
Florence Rivard
Photographies : mairie
Réalisation avec les logiciels libres Scribus et The Gimp
Impression :
Média Graphic Rennes
Tél. 02 99 86 71 86

Imprimé sur papier certifié FSC mixte
Tirage : 2 000 exemplaires

Le logo FSC permet d'identifier les produits contenant du bois issu d'une forêt responsablement gérée et certifiée selon les règles du Forest Stewardship Council.

***Prochaine parution** : avril-mai 2014. Le service communication vous remercie de faire parvenir vos informations à la mairie jusqu'au **31 mars 2014**.*

La liste A, avec 50,34% des suffrages exprimés, obtient la majorité. La moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur (12 sièges sur 23) est attribuée à la liste A, soit 12 sièges.

Or, 23 sièges sont à pourvoir au conseil municipal. Les 11 sièges restants doivent être répartis selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour calculer le nombre de sièges obtenus par chaque liste, il faut d'abord connaître le quotient électoral, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : 1 768 / 11 = 160,73

Liste A : 890 voix / 160,73 = **5**,54 = 5 sièges => la liste A obtient 5 sièges supplémentaires
Liste B : 728 voix / 160,73 = **4**,53 = 4 sièges => la liste B obtient 4 sièges
Liste C : 150 voix / 160,73 = **0**,93 = 0 siège

À cette étape, 12 puis 9 sièges sont attribués. Il faut attribuer les 2 sièges restants (12+9+2 = 23). Ils sont attribués à la plus forte moyenne, 1 à la liste A et un 1 à la liste C.

Dans cet exemple, les résultats au 1er tour donnent la répartition des 23 sièges suivante :

la liste A obtient 18 sièges
la liste B obtient 4 sièges
la liste C obtient 1 siège

Exemple 2 : une élection avec deux tours

Dans cet exemple, c'est la même commune qu'à l'exemple 1 avec le même nombre d'électeurs inscrits. Aucune liste n'a obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1er tour, donc l'élection se déroule en deux tours.

Au **deuxième** tour on décompte **1 768 suffrages exprimés** soit :

liste A : 675 voix (38,18% des suffrages exprimés)
liste B : 690 voix (39,03% des suffrages exprimés)
liste C : 403 voix (22,79% des suffrages exprimés)

La répartition est établie suivant le même principe. La liste B obtient la majorité des suffrages exprimés donc elle obtient la moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur. Il est attribué 12 sièges à la liste B.

Or, 23 sièges sont à pourvoir au conseil municipal. Les 11 sièges restants doivent être répartis selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Dans cet exemple, les résultats au 2e tour donnent la répartition des 23 sièges suivante :

la liste A obtient 4 sièges
la liste B obtient 17 sièges
la liste C obtient 2 sièges

Autre nouveauté des élections municipales

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

*Le jour du scrutin, pour voter, vous devrez présenter **votre carte d'électeur et une pièce d'identité**.*

Pour voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants avec votre carte d'électeur :

- carte nationale d'identité,
- passeport,
- permis de conduire,
- carte vitale avec photo,
- carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF,
- permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État,
- livret de circulation délivré par le préfet,
- carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore,
- carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires,
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo,
- carte d'invalidité civile ou militaire avec photo,
- récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Comment faire si vous ne pouvez pas être présent-e le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie à la brigade de gendarmerie de Saint Aubin d'Aubigné. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de cette autorité. Ce formulaire est également accessible sur service-public.fr. Vous pouvez le remplir en ligne et l'imprimer pour le déposer ensuite à la gendarmerie.

Pour cette démarche, il est fortement conseillé de s'y prendre à l'avance. Si la commune ne reçoit pas le volet de procuration, le mandataire ne sera pas admis à voter.

Après une dizaine de réunions de travail concerté en mairie, l'association ECTI a rédigé le PCS, document de 60 pages, et l'a été remis officiellement à Pierre Esnault, maire, le vendredi 29 novembre 2013.

Gérer les risques communaux

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, ce qui n'est pas le cas de Saint Aubin d'Aubigné mais Pierre Esnault rappelle : **« Maintenant, personne n'est à l'abri d'événements exceptionnels. Pendant les 22 années de mon mandat de maire, j'ai connu deux situations d'urgence provoquant le blocus de Saint Aubin. En janvier 1993, la commune a été bloquée par la neige. Saint Aubin avait un trafic de 10 000 véhicules par jour dont 30% de poids lourds avec une côte à chaque entrée de ville. La ville a été bloquée à chaque entrée et ce n'est que vers minuit que la saleuse a débloqué la circulation... Le 5 juillet 2006, des quantités d'eau excessives se sont abattues sur la commune en très peu de temps. Les ruissellements importants avaient provoqué des inondations et coulées de boue. L'état de catastrophe avait été reconnu, ce qui avait permis d'indemniser la trentaine d'habitants ayant subi et déclaré un sinistre. »**.

RISQUES MAJEURS

L'association ECTI présente au maire le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune

Le PCS, un document de prévention et d'organisation

Le maire doit prendre les mesures de prévention contre tous types de risques majeurs et organiser les secours. L'objectif est triple : sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement, limiter les conséquences d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe et organiser les secours communaux.

Le plan communal de sauvegarde comprend quatre volets. Le premier volet décrit l'organisation prévue par la commune en cas de crise. Le maire, directeur des opérations de secours, coordonne les actions du responsable des actions communales, du responsable logistique, du responsable économie… Chacun des six responsables possède une fiche action. Le troisième volet rassemble les treize fiches risques (incendie, inondation, feu de forêt, risque sanitaire…) qui recensent les risques de la commune et le quatrième volet permet de connaître les moyens et ressources disponibles.

Aménagement de sécurité rue d'Antrain

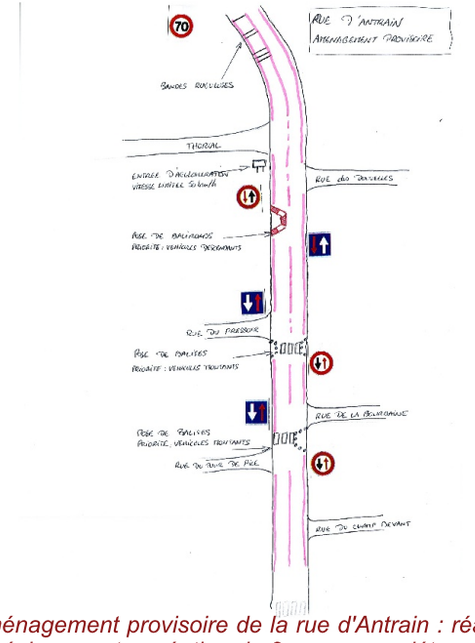

Aménagement provisoire de la rue d'Antrain : réalisation de 3 rétrécissements, création de 3 passages piétons et réalisation de bandes rugueuses à l'entrée de l'agglomération.

La rue d'Antrain et sa forte pente est tentante pour prendre de la vitesse. Le radar pédagogique installé en janvier a comptabilisé 750 véhicules/jour. Dans le sens sortant, 54% des véhicules étaient en excès de vitesse et dans le sens rentrant, 43% des véhicules roulaient au delà de la vitesse autorisée.

Cette voie de circulation très roulante va être aménagée pour réduire les infractions au code de la route et améliorer la sécurité.

Afin de sécuriser les déplacements vers le centre bourg, la commune a réalisé un cheminement piéton en 2012 puis a mis en place l'éclairage public en 2013, étape indispensable pour réaliser des aménagements permettant de réduire la vitesse. Il est maintenant nécessaire de sécuriser les traversées de cette voie.

Un aménagement provisoire a été décidé afin de tenir compte de futurs projets d'urbanisme et de s'assurer qu'il réduise bien la vitesse : réalisation de 3 rétrécissements, création de 3 passages piétons et réalisation de bandes rugueuses à l'entrée de l'agglomération.

Gros plan sur la cantine de l'école Paul Gauguin

Avec une moyenne de 210 enfants par jour, le restaurant scolaire de l'école Paul Gauguin est un service qui tourne à plein et qui donne entière satisfaction aux parents et aux élèves.

Chaque jour, un repas équilibré est préparé sur place et servi aux enfants qui apprécient cette pause conviviale mais aussi d'éducation au goût.

En 2012, ce sont 30 140 repas qui ont été servis (35 378 si l'on ajoute les repas servis le mercredi à l'ALSH). Sur les trois dernières années les effectifs ont augmenté de 1,18%.

Le tarif appliqué aux familles, en fonction du quotient familial, permet d'établir quatre tranches : 2,53 €, 3,58 €, 3,88 € et 4,41 €, alors que le coût moyen d'un repas est de 5,20 € pour l'année 2012.

Les deux graphiques nous montrent comment se répartissent les dépenses et les recettes.

Les dépenses

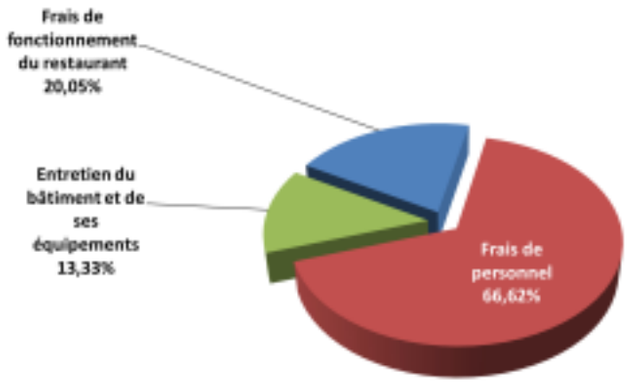

On peut constater que sur le coût d'un repas :

- 66,62 % représente les frais de personnel (personnel de cuisine et personnel du périscolaire qui encadre les différents moments des repas)
- 13,33 % vont à l'entretien et l'équipement du restaurant
- et 20,05 % pour le fonctionnement (l'alimentation, petit équipement).

Les recettes

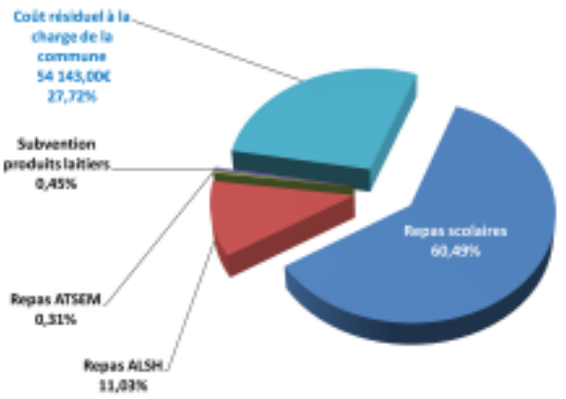
Coût résiduel à la charge de la commune 54 143,00€ 27,72%
Subvention produits laitiers 0,45%
Repas ATSEM 0,31%
Repas ALSH 11,03%
Repas scolaires 60,49%

Elles correspondent essentiellement aux participations des familles, la commune prenant en charge le coût résiduel 54 143 € en 2012. Plus simplement pour un repas qui revient à 5,20 €, la part du fonctionnement est de 1,04€ (dont 0,94 € pour l'alimentation), 0,69 € pour l'entretien du bâtiment et le reste 3,46 € servent à prendre en charge les frais de personnel.

Après les chiffres, le contenu des assiettes !

Le bio est devenu quotidien. C'est le cas du pain, des fruits et des légumes frais (1,5 tonne de pommes de terre bio provient d'un producteur local). La viande quant à elle est d'origine française. Quatre services (deux pour l'école maternelle et deux pour l'école élémentaire) sont nécessaires pour restaurer tous les élèves. Vous pouvez consulter les menus de la cantine sur le site internet de la commune.

Rappel aux parents

L'inscription à la cantine est obligatoire. Pour les enfants de maternelle, un tableau est à la disposition des parents qui doivent cocher le nom de leur(s) enfants(s) quand il(s) reste(nt) manger à la cantine. En classe élémentaire les enfants se font connaître lors d'un appel en classe. Le personnel de cuisine (Yann Horvais, Nadine Leloutre et Nadine Beaulieu) doit faire face quelquefois à 10 repas supplémentaires qui n'étaient pas prévus ! ■

VIE PRATIQUE

Les tarifs communaux 2014 ont été votés lors de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2013 avec peu de modifications.

Quelques changements dans les tarifs du cimetière sont à noter (baisse des tarifs cavurne et stabilité des autres tarifs) suite à la réflexion sur la gestion du cimetière engagée afin de répondre aux attentes des familles : trouver rapidement une tombe, une concession et ses ayants-droits et proposer rapidement un emplacement. En 2013, les agents du service administratif ont recencé tous les emplacements (un numéro a été attribué à chaque emplacement) et tous les défunts. La commune a acquis le logiciel Gescime et la saisie des données des concessions et défunts par Pascal Guimont ainsi que l'intégration des photos de chaque tombe permet d'avoir une connaissance fine de cet espace communal. La cartographie du cimetière permet de recenser rapidement et visualiser les emplacements libres ou à l'abandon.

TARIFS 2014

▶ SALLE POLYVALENTE

La commune applique un tarif de location identique pour les particuliers et les associations. Une caution de 1 000 € est demandée. Chaque association communale bénéficie de trois gratuités de la location de la salle polyvalente par an. Pour une manifestation culturelle payante, la location est de 100 €

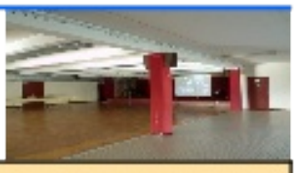

Journée (9h à 2h le lendemain matin)	
Sainte Aubin d'Aubigné	Autres communes
320 €	400 €

Week-end			
Saint Aubin d'Aubigné		Autres communes	
du samedi matin au dimanche soir	du vendredi midi au dimanche soir	du samedi matin au dimanche soir	du vendredi midi au dimanche soir
450 €	**520 €**	500 €	570 €

▶ SALLE BON SECOURS

- Banques, agences immobilières, syndicats de copropriétés : 60 €/soirée ou matinée.

▶ SALLE des HALLES

- Concerts, théâtre, manifestations culturelles : 100 €/soirée. Une caution de 500 € est demandée. Le même règlement que la salle polyvalente est appliqué.

▶ LOCATION LOCAUX COMMUNAUX

Presbytère	EHPAD payable mensuellement
648 € / an	96 640 € / an

▶ TICKETS de PÊCHE

A la journée

Enfant de 13 à 16 ans	Adulte
0,50 €	1 €

Carte à l'année

Enfant de 13 à 16 ans	Adulte
5 €	30 €

La pêche est gratuite pour les moins de 13 ans.

▶ DROIT de PLACE du MARCHÉ

Par jour, le m^2	Forfait annuel, le m^2
0,80 €	23 €

▶ CONCESSION dans le CIMETIÈRE

15 ans	30 ans	50 ans *
96 €	192 €	343 €

*: Obligation d'acheter une concession de 50 ans pour caveaux.

▶ COLUMBARIUM

5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
200 €	300 €	500 €	700 €

▶ CAVURNE

15 ans	30 ans	50 ans
50 €	100 €	150 €

▶ ROSERAIE

15 ans
100 €

▶ ENFANTS

Zone enfants	Gratuité pendant 10 ans
Concessions classiques	Gratuité pendant 10 ans
Columbarium	Gratuité pendant 10 ans

▶ POMPES FUNÈBRES

La vacation funéraire s'élève à 20 €.

▶ VENTE de BOIS (par stère)

Le prix de la stère de bois est 40 €.

▶ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Palissades de chantier en saillie (par mois et par m^2) : 3€
- Dépôt de matériaux, terre, benne, baraque de chantier (par mois et par m^2) : 5 €
- Échafaudage de pied ou sur tréteaux, grues (par mois et par m^2) : 7 €

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations 2014 ont été votées lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2014.

Association	Subvention 2014
Football club	5 141 €
Illet Basket club	612 €
Tennis club	1 867 €
ACES Club Arlequin	17 473 €
Amicale cyclo tourisme	408 €
Crêtes et Vallées	408 € + apéritif marche gourmande
Foulées Saint Aubinoises	408 €
Athlétique Club	184 €
Comité des fêtes	408 € + 1 530 € course cycliste = 1 938 €
Club de la détente	575 €
Festives Saintes Aubinoises	408 € + 1 530 € marché de Noël = 1 938 €
Jardins d'Antan	408 € + 250 € portes ouvertes = 658 €
Association Ensemble	179 €
Amicale des sapeurs-pompiers	163 € + allocations vétérans : 1 100 € = 1 263 €
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102 €
UNC AFN (anciens combattants)	368 €
A.C.C.A. (chasseurs)	357 €
Baby Bulle	408 €
G.E.D.A. (agriculteurs)	67 €
FNATH (accidentés de la vie)	116 €
Union des Donneurs de Sang	110 €
Croix Rouge	61 €
Prévention Routière	78 €
Association des Paralysés de France	61 €
France Adot 35	63 €
Les Papillons Blancs	63 €
Union des Commerçants	2 550 €

Donneurs de Sang

Les 30 ans de l'amicale !

Lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2013, il a été fait le bilan des activités depuis 2 ans sur le canton :

• participation aux campagnes de promotion du don de sang avec la tenue de stands d'informations au cinéma Méga CGR de Cap Malo en partenariat avec l'amicale de la Mézière, forum des associations de Saint Aubin d'Aubigné et Melesse et information dans les auto-écoles aux futurs jeunes conducteurs .

• participation à 2 soirées d'information et de sensibilisation sur le don d'organes et de moelle osseuse avec la MSA, France Adot, le mardi 13 novembre 2012 à Feins et le jeudi 15 novembre 2012 à la Maison Familiale rurale de Saint-Grégoire, avec la présence d'un nombreux public. et

• participation des membres du bureau aux assemblées générales de l'Union Départementale et du président et du vice-président aux conseils d'administration de l'UD35 (5 en 2011 et 4 en 2012) et à l'EFS de Rennes ainsi qu'à la journée de formation des amicales à Mur de Bretagne.

• le bilan des dons sur les 3 communes, Montreuil sur Ille, Saint Aubin d'Aubigné et Melesse est de 1 632 dons plus 64 plasma, le point important est la participation des jeunes avec 101 nouveaux.

Les membres du bureau de l'amicale des donneurs de sang lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2013.

En fin de réunion une remise de 30 diplômes a eu lieu en présence des personnes avec une personne ayant donné plus de 150 dons.

Lors de cette réunion, Mme Denise Guillaume (qui fut trésorière pendant 25 ans) présente depuis la création reçut une médaille de reconnaissance, puis avons fêté les 30 ans de la création de l'amicale des donneurs de sang autour d'un buffet froid et du gâteau d'anniversaire.

Didier Fourcault
Président de l'amicale des donneurs de sang

FC Aubinois

Fin décembre, les jeunes pousses du FC Aubinois ont pu profiter d'un chocolat chaud afin de clore cette première partie de saison, offert par M. et Mme Bretel du Restaurant Au Petit Godet. En prime, les U9 ont eu la bonne surprise de Noël avant l'heure. En effet, les papas de Baptiste et Jules de la section U9, artisans de Saint Aubin d'Aubigné, respectivement Olivier Maréchal Plomberie chauffagiste et Marc Renard Carrosserie, ont offert 2 jeux de maillots à la section U9. Le club tient à remercier ses nouveaux partenaires maillots pour ces très jolis équipements qui ravissent les enfants et permettent au club d'arborer fièrement ses couleurs lors des championnats U19.

Premiers lauriers de la saison pour les archers de l'Arlequin

Cette nouvelle saison s'annonce sous les meilleurs auspices, les archers récoltent les fruits de leurs entraînements. Jean-Michel Lecoq se distingue sur 3 concours 3 D (cibles animalières en 3 dimensions) en arc chasse.

Il monte sur la première marche du podium au concours de Vitré le 8 septembre 2013 et récidive au concours de Guichen le 15 septembre. Il prend la 5e place du concours de Ploeuc sur Lie réputé avec des conditions climatiques difficiles. A noter que pour cet archer habitant Saint Aubin d'Aubigné, ce sont ses toutes premières compétitions.

La discipline 3D se pratique en extérieur et le plus souvent dans un bois. Les archers effectuent un parcours en tirant sur des cibles placées à différentes distances. L'objectif est de réaliser le maximum de points, calculés en fonction des zones tuées ou touchées. Cette discipline est d'autant plus difficile que les tireurs ne connaissent pas les distances et doivent les évaluer quand ils arrivent sur le pas de tir.

En concours salle, premières médailles pour plusieurs archers. Pierre Mailleux monte sur la 2e marche du podium au concours de Saint Jacques de la Lande et termine 3e au concours de Pleumeleuc. Gaëlle Meuren se classe 1ère au concours de Saint Jacques et récidive au concours de Cesson Sévigné. Belle performance pour Patrice Bouaissier qui prend la 3e place au concours de Saint Jacques et termine 4e à celui de Cesson.

Le président, Christian Letort, souhaite que ces excellents résultats soient les prémices à d'autres podiums, la qualité de l'effectif est là pour y parvenir.

Contact : Christian Letort
Tél : 06 72 01 74 46

Jean-Michel Lecoq lors du concours 3D en arc chasse.

Les archers ayant participé au concours de Cesson Sévigné.

Tennis : les jeunes licenciés sont allés voir jouer les « pros » !

Les jeunes du club à l'Open de Rennes le 9 octobre dernier.

Le rendez-vous était fixé un peu avant 13h à la salle de tennis de Saint Aubin d'Aubigné le mercredi 9 octobre dernier. Neuf jeunes licenciés enthousiastes s'étaient inscrits pour vivre en direct depuis les tribunes de la salle Colette Besson à Bréquigny un après-midi de tennis de haut niveau à l'occasion de l'Open de Rennes, tournoi qui réunit chaque année 32 joueurs classés entre la 50e et la 150e place mondiale, et qui se revendique comme étant le 6e tournoi indoor le plus important de France. Un beau spectacle en prévision !

Pris en charge par deux bénévoles du club tout au long de l'après-midi, ils ont ainsi pu assister à quatre matchs de simple-messieurs. Et l'ambiance était chaude dans les gradins ! En effet, hasard du tableau, chaque match opposa un joueur étranger à un des meilleurs joueurs français, dont Nicolas Mahut, dernier finaliste de Roland-Garros en double-messieurs, et Guillaume Rufin, classé actuellement 84e joueur mondial.

Entre les matchs, ils ont aussi pu s'aérer en participant aux activités proposées par l'organisation du tournoi, tel que l'atelier « radar », qui a permis à chacun de connaître sa vitesse de balle lors d'un service (>110 km/h pour les plus grands).

Fort du succès rencontré auprès de ses jeunes adhérents, le club de tennis envisage bien sûr de renouveler l'opération l'année prochaine.

Thierry Logeais
Président du TCSA
Email : thierrylogeais@sfr.fr

Validité de la carte d'identité

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 sont valables 15 ans. Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière. Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte. Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

ZAC du Chêne Romé

Après la réalisation de la tranche 1, l'opération d'aménagement se poursuit avec les tranches 2 et 3. L'organisation de la 2e tranche, en cours, prévoit la programmation de 94 lots libres, 17 lots d'habitat groupé solidaire, 22 lots d'habitat groupé et 40 logements collectifs. La SADIV assure la commercialisation des lots et l'accompagnement des acquéreurs. Le prix des lots est compris entre 135 et 150 €/m² et sera fonction de la taille du lot : plus le lot est petit, moins le prix au m² sera élevé. Contact SADIV : Amandine Boisdet. Tél : 02 23 25 27 51. Email : aboisdet@sadiv.fr

Bilan énergie

Les collectivités locales sont en première ligne en matière de maîtrise de l'énergie. La commune a adhéré à l'ALEC du Pays de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat) le 1er janvier 2007 pour bénéficier du Conseil Energie Partagé, service destiné à aider la commune à réduire ses charges énergétiques tout en améliorant les services aux usagers du patrimoine communal. Le bilan pour l'année 2012 indique les consommations et dépenses énergétiques de la commune et permettent de cibler les actions d'amélioration des bâtiments. Pour le consulter, rendez-vous sur www.saint-aubin-daubigne.fr, rubrique « Développer durablement » puis Bilan énergétique communal.

Banque Alimentaire

La grande collecte annuelle de la Banque Alimentaire contre la faim a rassemblé 33 bénévoles, hommes et femmes, sur la commune les 29 et 30 novembre 2013. Ils ont réalisé une collecte de denrées non périssables au Super U de Saint Aubin d'Aubigné, remplissant un total de 6 palettes entières (16 cartons par palette). Cela représente 2 236 kg de denrées collectées soit 447 kg de plus qu'en 2012. Ces dons permettent de distribuer des repas aux personnes les plus démunies et Marie-Odile Bouillet tient à remercier les participants à ces journées qui ont fait preuve de bonne volonté et de bonne humeur ainsi que les généreux donateurs. Elle sollicitera la générosité des Saint Aubinois-ses pour la prochaine édition, fin 2014.

Chauffeurs minibus

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) recherche des chauffeurs bénévoles pour le minibus du jeudi matin de 9h30 à 12h, pour le transport des personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes âgées de Saint Aubin d'Aubigné. Contacter la mairie au 02 99 55 20 23.

1944-2014 : 70e anniversaire de la Libération

Le 1er août 1944, notre commune voyait entrer les chars de l'armée américaine commandée par le général Wood, venant d'Avranches et s'apprêtant à venir libérer Rennes. Pour le 70e anniversaire de cet événement, des manifestations nationales sont en préparation dont l'une implique notre commune. La municipalité, sur proposition du conseil des sages, va mettre sur pied un groupe de travail pour apporter sa pierre à l'événement. Dès à présent, il est fait appel aux personnes suceptibles de fournir des témoignages, des objets ou des documents sur cette période, qui seront, bien entendu, restitués. Contact mairie : 02 99 55 20 23.

Initiation informatique

Le Point 35 multimédia de Saint Aubin d'Aubigné vous propose des sessions d'initiation à l'ordinateur. Les cours ont lieu le mardi de 17h30 à 19h ou le jeudi de 18h à 19h30. Les thèmes abordés sont :

- mars : photos-images (retouches de base)
- avril : découverte de l'ordinateur et son espace de travail
- mai : Internet (bases pour surfer, envoyer et recevoir des mails)
- juin : photos-images (retouches de base)

Inscription au 06 77 07 60 65.

Le Point 35 multimédia vous convie à l'atelier découverte « Internet, acheter et vendre en toute sécurité » le mercredi 26 mars 2014 de 15h à 17h30. Point 35 multimédia - collège Amand Brionne - 27 rue de Rennes.

Habitat 35 devient NÉOTOA

Néotoa et la nouvelle identité du bailleur social sont le fruit d'une démarche de concertation avec des salariés, des locataires, des clients potentiels et des élus. C'est un projet global qui met en avant quatre valeurs : la proximité, l'innovation, le développement durable et le bien-être. Retrouvez votre permanence Néotoa le premier et le troisième jeudi du mois, de 15h30 à 17h dans le local des permanences, place du marché. Mme Renault reçoit les locataires Néotoa sans rendez-vous. www.neotoa.fr. Tél : 0810 10 35 35

Nouveau commerce

Audrey Nicklaus vous accueille à l'institut de beauté Zen Esthétique du mardi au samedi afin de vous procurer un vrai moment de bien-être avec des soins du visage et du corps, des épilations, des maquillages, manucures, poses de vernis semi-permanent, UV, amincissement par ultrasons et presso-esthétique ... Ouvert le mardi, mercredi, et vendredi de 9h à 19h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 16h. Zen Esthétique - 22 rue de Saint Médard - Tél: 02 23 27 32 16.

Permanence FNATH

Les permanences de la FNATH (association des accidentés de la vie) ont lieu tous les premiers lundis de chaque mois au bureau des permanences, place du marché (près de la poste), de 9h à 10h à Saint Aubin d'Au-bigné. Contact : 06 98 25 03 76.

Marine Nationale

La Marine Nationale propose chaque année 3 000 emplois dans 35 métiers. Ces postes sont ouverts aux jeunes hommes et jeunes femmes de 16 à 29 ans, ayant un niveau de 3e à bac+5. Renseignements : Centre d'information et de recrutement des forces armées - bureau marine - 49 mail François Mitterrand - BP34 - 35998 Rennes cedex 9. Tél: 02 23 46 47 48.

Collecte des déchets

Les ordures ménagères sont collectées le jeudi matin, il est donc demandé de mettre les poubelles le mercredi soir et de les rentrer après le passage de la benne à ordures ménagères. Les emballages ménagers recyclables sont collectés le lundi matin, il est donc demandé de mettre les sacs jaunes le dimanche soir. Les sacs jaunes sont disponibles à l'accueil mairie. Les habitants du quartier des Chênes et de la ZAC du Chêne Romé peuvent déposer maintenant leurs déchets recyclables et leurs ordures ménagères dans des Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE).

Samedi 15 mars
Assemblée générale de la FNATH

La FNATH tiendra son assemblée générale le samedi 15 mars à partir de 10h30 à la salle polyvalente. À l'ordre du jour le rapport d'activité et financier 2013, la formation du bureau, l'exposé interdépartemental et des prises de parole. Un verre de l'amitié et un repas clôtureront cette assemblée. La FNATH organise une sortie aux Floralies Internationales de Nantes le 16 mai, avec pour thème « Bouquet d'Arts ». Prix : 69 €. Informations auprès de la présidente FNATH de la section Saint Aubin d'Aubigné : Patricia Lesage. Tél : 06 98 25 03 76. p.lesage294@laposte.net

Dimanche 16 mars
Braderie Babybulle

La prochaine braderie, organisée par les assistantes maternelles de Babybulle, aura lieu dimanche 16 mars 2014. **Elle se déroulera toute la journée de 9h à 17h30, boulevard du stade, à la salle polyvalente et à la salle de tennis.**

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h : 350 exposants sont attendus à la braderie Babybulle.

Tarif : 3 € le mètre dans la salle polyvalente et 2,50 € le mètre dans la salle de tennis et en extérieur. Professionnel : 10 € le mètre.

Une restauration sera prévue sur place. Venez flâner et faire de bonnes affaires à la braderie de Saint Aubin d'Aubigné ! Réservations et renseignements au **02 99 55 65 51 ou au 02 99 55 23 50**.

Samedi 29 mars
CARNAVAL de Saint Aubin d'Aubigné

La couleur du carnaval cette année sera le **rouge** ! Les organisateurs invitent tous les Saint Aubinois-ses à les rejoindre pour ce grand moment festif. **Venez déguisé-e avec perruques et accessoires rouges pour colorer les rues de Saint Aubin !**

La troupe « **Ti Madras** » nous entrainera au rythme des musiques antillaises et brésiliennes sur fond de percussions, accompagnées de danses envoûtantes. La troupe « **Bloco Loco** » et son show de bateria nous amènera dans la folie carnaval, alors samedi 29 mars, petits et grands enfants, rejoignez le défilé du carnaval et venez vous amuser !

Au programme

de 13h30 à 16h15 : maquillage pour les enfants place des Halles

16h15 : animations place du marché

- École de musique de l'Illet
- spectacles de bulles avec Monsieur Zig

17h : départ du défilé

17h30 : spectacle « Dessine-moi un ballon » derrière la mairie

18h30 : arrivée du défilé au stade et embrasement du roi du carnaval

Les organisateurs recherchent des bénévoles pour la journée du carnaval et invitent les parents à confectionner de délicieux gâteaux. Une réunion d'information est prévue le 18 mars à 20h30 à la salle Bon Secours.

Contact : carnaval@saint-aubin-daubigne.fr

Dimanche 6 avril
Régates de Boulet

Venez encourager les équipages d'aviron le dimanche 6 avril où, pour la 8e année consécutive, le Club d'Aviron Loisir du Pays d'Aubigné organise ses Régates de Boulet dans le magnifique cadre de l'étang de Feins. Nous aurons le plaisir de vous accueillir et vous pourrez vous désaltérer et déguster de bons gâteaux faits maison. Aviron Loisir en Pays d'Aubigné - Plage de la Bijouterie - Feins - www.avironalpa.fr
Tél : 06 84 47 77 95

Jeudi 8 mai
Fête de la victoire de 1945

10h : célébration religieuse à l'église de Mouazé.
11h : rassemblement place de la mairie avec recueillement et dépôt de gerbes au monument aux morts.
12h : vin d'honneur en mairie.

du 19 au 24 mai
EXPOSITION
La Résistance en Ille et Vilaine
Mairie de Saint Aubin d'Aubigné

L'ANACR (Association Nationale des Anciens combattants et Amis de la Résistance) et l'ADIRP (Association Départementale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes) vous proposent l'exposition « La Résistance en Ille et Vilaine ». Pour Maurice Lelièvre, président de l'ANACR 35, **« en présentant cette histoire locale dans laquelle nos parents, nos grands-parents, nos familles ont vécu, cette exposition vous donnera envie d'en savoir plus et de comprendre la signification des monuments, stèles ou plaques de rues qui émaillent nos communes. »**. L'exposition a été réalisée en partenariat avec le Conseil général d'Ille et Vilaine et le concours des Archives Départementales.

Samedi 24 mai
Les 150 ans du Centre de Secours

Les sapeurs-pompiers de Saint Aubin d'Aubigné fêtent leurs 150 ans le samedi 24 mai. Toute la population est invitée au complexe sportif boulevard du stade à Saint Aubin d'Aubigné. Entrée gratuite, restauration sur place. Activités en continue de 10h à 18h. Animations pour les enfants, expositions et initiations salle polyvalente, exposition de véhicules, démonstrations d'équipes spécialisées, manœuvres incendie et secours routiers, ateliers sur la prévention routière, cérémonie et d'autres surprises.

Saint Aubin en Images

16 novembre 2013 ▶
Le repas du CCAS
La commune compte près de 350 personnes âgées de plus de 70 ans. 203 d'entre elles sont venues partager le traditionnel repas du CCAS, moment de joie, de réconfort et de solidarité, possible, grâce aux 25 bénévoles qui participent à l'organisation et au service de ce repas.

▲ 29 et 30 novembre 2013
Collecte de la Banque Alimentaire

▲ 30 novembre 2013, Sainte Barbe : les sapeurs-pompiers du centre de secours ont célébré leur sainte patronne à la tombée de la nuit.

▲ 7 et 8 décembre 2013
Marché de Noël
Les Saintes Aubinoises Festives ont une nouvelle fois déployé une belle énergie pour nous faire partager la magie de Noël avec des produits régionaux et d'artisanat !

▲ 14 décembre 2013
Boom de Noël
Préparation des affiches de la boom par les jeunes de l'accueil de loisirs. 117 jouets ont été récoltés et confiés au Secours Populaire pour que tous et toutes célèbrent Noël !

▲ 10 janvier 2014
Remise des médailles d'honneur du travail
Pierre Esnault a remis les médailles à dix-huit travailleurs et élus méritants sous les applaudissements du public.

▲ 10 janvier 2014
Vœux du Maire
Un public nombreux est venu assister à la dernière cérémonie des Vœux de Pierre Esnault.

Etat Civil

PHARMACIES de garde

Composez le numéro de téléphone 32 37 (0,34 € TTC/min) et renseignez le code postal d'une commune proche de Saint Aubin d'Aubigné, par exemple 35340 (Liffré) ou 35830 (Betton).

URGENCES

Médecin et Samu : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie et police : **17**
S.O.S. Amitié : **02 99 59 71 71**
Drogue, alcool, tabac info service : **au 0800 23 13 13 (appel gratuit)**

SOS victimes : **02 99 35 06 07**
Association d'aide aux victimes d'infractions pénales et d'accès au droit. SOS victimes - 9 bis boulevard Sébastopol - 35000 Rennes

INFIRMIER(E)S

Vincent Letanoux,
Sandrine Brument
et Nathalie Garnier
Tél : 02 99 55 21 17

Jean-Marie Samson,
Erwann Cadic,
Arnaud Chéruel
et Morgane Goachet
Tél : 02 99 55 22 23

VÉTÉRINAIRE

24h/24 **Tél : 02 99 55 20 77**

Accueil mairie

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 15h à 17h30
Samedi de 9h à 12h

Tél : 02 99 55 20 23
Fax : 02 99 55 27 83
Email : mairie@saint-aubin-daubigne.fr

Naissances

Leïla, Djémila, Ludovica Ravailler
3 rue du Champérou
Le 19 octobre 2013

Mila, Victoire Scemana
3 rue d'Anjou
Le 22 octobre 2013

Ayden, Yves, Stephan Hilaire
3 rue de la Cerclière
Le 27 octobre 2013

Salomé, Garance, Mahé Février
19 rue d'Alsace
Le 28 octobre 2013

Méwen, Gwendal Bourg
5 rue de la Bourdaine
Le 18 novembre 2013

Timéo, Jean-Yves Douceur
11 allée de la Piloinais
Le 20 novembre 2013

Mickaël Melekyan
42 rue de Saint Médard
Le 29 novembre 2013

Aëlys Godebout
7 rue de l'étang
Le 2 janvier 2014

Valentin, André, Christian Chimirri
23 rue d'Antrain
Le 15 janvier 2014

Mariages

Elodie, Soazig Allain et Schemseddin Hermi
8 rue des Rouvres
Le 26 octobre 2013

Elodie, Gabrielle, Marie-José Flamand et Benoît, Pierre, Marie Callery
17 ter rue de Rennes
Le 30 novembre 2013

Décès

Marie, Denise Gardrel
85 ans
46 Le Clos Breton
Le 1er décembre 2013

Anne, Marie, Adelaïde Gavard
97 ans
7 rue du Champérou
Le 28 janvier 2014

Bilan état civil 2013

Nous sommes 3 442 Saint Aubinois !

En 2013, le service état civil de la mairie a enregistré 47 naissances, 16 décès et 16 mariages (en 2012 : 56 naissances, 28 décès et 11 mariages).

Le nombre de naissances se maintient à un niveau élevé ! Le nombre de décès en 2013 est peu important.

En 2013 la commune a attiré 60 nouveaux arrivants (96 en 2012).

L'INSEE a publié notre population légale au 1er janvier 2014 : **3 442 habitants** (population totale). Au 1er janvier 2013, elle était de 3 406. La population totale est la somme de la population municipale (3 342 habitants) et de la population comptée à part (100 habitants).

La saison culturelle du Pays d'Aubigné

Samedi 29 mars à 20h30 et dimanche 30 mars à 15h
Spécial Maro, *salle « émeraude » de Gahard*
Film « Amazir » de Louis Marie Blanchard. Rencontre/débat en présence du réalisateur. Exposition « le peuple berbère ». Dégustation de pâtisseries marocaines et thé à la menthe. Entrée : 5 €.

Samedi 24 mai
Festival Illoriental, *salle « émeraude » de Gahard*
2e rencontre
Spectacle de danses et musiques celtes et orientales. Association noor ed dunie. Entrée : 10 €, à réserver avant le 26/04. el_noor_ed_dunia@hotmail.fr ou par tél au 06 71 57 01 18.

6, 7 et 8 juin
Les arts de Gahard, *salle « émeraude » de Gahard*
10e édition
Festival de musiques traditionnelles et improvisées, concerts, bal, contes ... Association nédiéla.

Renseignements à la communauté de communes du Pays d'Aubigné.
contact@pays-aubigne.fr
Tél : 02 99 55 69 80